

# Le journal des acteurs de la ville

Numéro spécial

## Volet urbain de la politique de cohésion : l'expérience des Projets Urbains Intégrés (PUI)

### Présentation de la journée du 17 novembre 2011

Les programmes Urban avaient pour objectif d'appréhender les problématiques des villes et de quartiers en difficulté de façon systémique. Le volet social était articulé à la question de l'économie, de l'emploi, tout en intégrant les enjeux liés à l'environnement, sous oublier le champ culturel. Cette approche globale qualifiée aussi de « stratégie intégrée » incitait les acteurs nationaux et locaux à développer des dynamiques partenariales. Urban I (1994-1999) et Urban II (2000-2006), cofinancés par le FEDER (Fonds européen de développement régional) n'ont pas été reconduits en tant que tels pour la période 2007-2013 mais l'Europe a souhaité garder l'acquis de l'expérimentation Urban une méthode nouvelle « intégrée et participative ». Elle a fait le choix de consacrer une large place au volet urbain en l'intégrant aux objectifs Convergence et Compétitivité régionale et emploi de sa politique de cohésion (2007-2013). Pour la France, la mise en œuvre de ce volet ne concerne pas que les quartiers en difficulté mais elle vise aussi les dynamiques des agglomérations ayant contracté un Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Alors que les réflexions sur la future politique de cohésion 2014-2020 sont en cours, Trajectoire Ressources avec l'appui de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), du Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SG CIV), de la Mission Europe Urbain et du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) de la Préfecture de Franche-Comté organise un temps de sensibilisation à la démarche intégrée à partir de l'expérience d'autres territoires. La finalité de cette journée de sensibilisation est de permettre aux territoires de mieux appréhender l'intérêt

de la démarche intégrée structurante afin de se préparer à la prochaine politique de cohésion (2014 / 2020).

Cette journée a pour objectifs :

- d'apporter aux acteurs de la Ville une définition des Projets Urbains Intégrés (PUI) ainsi que des éléments sur le volet urbain dans la prochaine politique de cohésion ;
- de présenter les plus-values de la démarche intégrée ;
- d'identifier les conditions de réussite et de pointer les blocages possibles ;
- de permettre la rencontre de territoires expérimentés et territoires novices ;
- de réfléchir aux besoins d'animation et d'échanges.

Cette journée de sensibilisation et d'échange se déroulera le **17 novembre** au **siège de Pays de Montbéliard Agglomération de 9h30 à 17h00** et fera intervenir des représentants de l'Etat, de collectivités territoriales, des acteurs du réseau PUI 20, articulant les points de vue d'élus et de techniciens. Le début des négociations à Bruxelles sur le prochain cadre réglementaire des fonds structurels explique l'absence de fonctionnaires européens. Cette journée s'adresse aux services territoriaux de l'Etat, aux élus et chefs de projet des collectivités territoriales, aux acteurs associatifs qui œuvrent dans les dispositifs de la politique de la ville, aux bailleurs sociaux.

Entrée libre, Nombre de places limité  
Inscription obligatoire sur le site de  
Trajectoire Ressources :  
[www.ressources-ville.org](http://www.ressources-ville.org)

## Edito

La démarche intégrée, la politique de la ville et la politique européenne des villes

*Il est commun de dire que les politiques publiques à l'œuvre dans nos territoires se chevauchent, ne se complètent pas, pire, se court-circuitent.*

*Il n'est pas rare d'entendre dire que les politiques européennes sont complexes à décoder et lourdes à mettre en œuvre... C'est à partir de ces constats récurrents que le réseau des centres de ressources politique de la ville et leurs partenaires publics (SGCIV, Mission Europe Urbain, Collectivités, Services de l'Etat) organisent des temps d'information et d'échange entre les acteurs de la ville autour de ces questions.*

*Ainsi, les acteurs des Projets Urbains Intégrés – puisqu'il s'agira durant cette 1ère journée de mieux comprendre la démarche intégrée mobilisée pour la mise en œuvre du volet urbain de la politique de cohésion – agissant à la croisée de la politique de la ville et des politiques européennes, sont porteurs d'une expérience riche et récente qu'il convient de mieux valoriser et transmettre.*

*Comment s'organise cette démarche et comment traiter de façon globale des difficultés en agissant sur l'habitat, l'économie, le social, la culture, l'intégration sociale, l'environnement urbain et la gouvernance ? Qui décide de l'impulser et avec quelles ressources et ingénierie ? A quels territoires ces politiques s'adressent ? Comment se qualifier collectivement pour mieux maîtriser ces outils au service de la cohésion territoriale ? Les questions sont nombreuses et toutes ne seront pas abordées durant cette 1ère journée.*

*Pour autant et avec modestie, notre ambition est d'amorcer cette réflexion à partir du chemin parcouru par quelques territoires français et peut-être d'identifier quels seraient les besoins en matière d'animation d'appui à l'image de l'initiative impulsée par l'Etat, les collectivités et les centres de ressources au sein du réseau PUI 20.*

Contact :  
Maison des Métiers de la Ville  
13 avenue Léon Blum  
25200 Montbéliard  
tel : 03.81.96.74.75

Maison  
des Métiers  
de la Ville

acteurs - ressources - territoires

TRAJECTOIRE  
RESSOURCES

centres de ressources  
acteurs de la ville



# La démarche intégrée



## Définition de la démarche intégrée

Dans le cadre de la Mission Europe Urbain, mission nationale d'animation des projets urbains intégrés et à la suite de la première rencontre nationale des acteurs du volet urbain en septembre 2010, trois groupes de travail ont été mis en place sur différentes thématiques.

Les contributions de l'atelier 3 ont permis de faire émerger une définition de la démarche intégrée suivante :

### Projet Urbain Intégré : de quoi parle-t-on ?

Le projet urbain intégré découle de l'application de textes européens et nationaux offrant les conditions d'un rapprochement entre les politiques urbaines et les politiques sociales sur des territoires dits sensibles.

Après les expériences URBAN I et II jusqu'en 2006, une généralisation de l'approche urbaine intégrée est intervenue sur un grand nombre de territoires urbains afin de les ouvrir à des méthodes innovantes de développement local. Ces méthodes visent à créer les conditions d'une dynamique multi-thématique pour que les villes tirent « par le haut » les quartiers ou les territoires les plus en difficultés, et ce, à travers un programme d'actions défini à partir d'un diagnostic préalablement partagé.

Les programmes de développement social et urbain qui en sont issus ont couru sur la période 2007-2013 avec pour objectif principal de soutenir le développement des quartiers avec un double enjeu de compétitivité et de cohésion.

### Projet Urbain intégré : des principes et une méthode

L'approche intégrée permet l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet de territoire en y associant des fonds européens. Le développement intégré se met en oeuvre suivant quelques principes fondamentaux et en recourant à une méthode spécifique :

#### • Une forte articulation entre les différents axes d'intervention et dispositifs

Ainsi le PUI peut être le point de convergence de dispositifs financiers propres aux collectivités locales (Conseil général, Conseil régional, communes, intercommunalités), l'Etat et l'Europe pour effectuer un véritable effet levier et répondre aux besoins de ces territoires.

#### • Un projet de territoire qui repose sur des projets structurants mais aussi sur des projets plus modestes venant compléter des dispositifs de grande ampleur

Le FEDER soutient à la fois des projets structurants et des projets plus modestes financièrement portés par des associations. Cet équilibre entre opérations « lourdes » et opérations « coup de pouce » est une condition de réussite pour la mise en oeuvre de ces projets intégrés.

#### • Une approche territoriale qui combine une approche très locale et une approche élargie mobilisant forces et atouts du territoire

Les projets intégrés doivent dépasser le périmètre des quartiers pour faciliter leur intégration dans la ville. Les différentes échelles territoriales doivent être prises en compte avec des effets produits au niveau des quartiers, de la ville et de l'agglomération.

#### • Le rôle prépondérant du « chef de file », animateur du partenariat et garant du cap à garder pour le projet

Son profil et son positionnement sont fondamentaux pour faciliter le partage des expériences de terrain entre services au sein des collectivités et ainsi mettre en place les conditions d'une bonne gouvernance.

#### • Une gouvernance consolidée

Une bonne gouvernance permet une implication forte des partenaires et des opérateurs publics et privés dans l'élaboration du projet mais également des habitants afin de répondre aux réels besoins du territoire.

#### • Des outils de suivi et d'évaluation

Ils sont indispensables pour faire avancer les projets et prévoir leur réorientation éventuelle. ■

Source : Synthèse des réflexions, le volet Urbain de la politique de cohésion 2007-2013 ([http://www.europe-urbain.org/wo/site/public/v\\_fr/webop!/accueil/index\\_v2011.php](http://www.europe-urbain.org/wo/site/public/v_fr/webop!/accueil/index_v2011.php))



photo Samuel CARNOVALI / PMA

Ce numéro spécial du journal des acteurs de la ville fait la part belle aux acteurs des territoires de Franche-Comté mais également à d'autres collectivités qui ont mis en oeuvre des actions dans le cadre des Projets Urbains Intégrés. La quasi-totalité des acteurs qui s'exprime dans ces colonnes sera des nôtres lors de la journée du 17 novembre et pourra ainsi mieux développer les motivations initiales et plus values dégagées dans le cadre de la mise en place de cette démarche de projet.

Par ailleurs, nous avons également souhaité mobiliser les « acteurs ressources », qui viennent en appui aux territoires à l'exemple de la Mission Europe Urbain ou encore ceux qui ont mis en place des organisations au plan interrégional comme le Réseau PUI 20 qui regroupe entre les régions Rhône-Alpes, PACA et Aquitaine, 20 territoires qui s'enrichissent mutuellement de leur expérience.

Cette journée se veut avant tout un moment d'actualité sur la future politique de cohésion en préparation au plan européen, un temps de présentation et d'échange d'expérience entre territoires.

# Les acteurs ont la parole

## Les acteurs Initiateurs Des territoires d'expérience

### « Quelle est la thématique que la démarche intégrée a permis d'activer ? »

#### P.U.I. de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Le Projet urbain intégré de Besançon a été élaboré en 2007 par un Comité de pilotage ad hoc, commun à la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Il s'agit donc d'un PUI de territoire.

L'objectif principal des trois axes majeurs de ce PUI (créativité, esprit d'entreprendre et solidarité) est d'augmenter l'accessibilité, le développement et l'attractivité de l'agglomération de Besançon, au bénéfice de tous ses habitants.

L'originalité de ce PUI se situe dans le choix de la créativité culturelle, avec la mise en place de fonctions à même de bénéficier à tous. Ce « pari » de la culture et de son accès à tous, comme vecteur de cohésion sociale et d'égalité a permis en effet d'inscrire d'importants soutiens du FEDER pour la création d'un grand pôle culturel, autour notamment de la création d'une salle dédiée aux musiques actuelles -la Rodia- inaugurée début 2011, et la construction d'un nouveau Conservatoire de Région dans le cadre de la Cité des Arts et de la Culture. Ce nouveau quartier culturel se situe sur un site symbolique de friches industrielles en entrée de ville, de part et d'autre du Doubs.

Le travail sur la valorisation économique de ce nouveau pôle est par ailleurs engagé, dans le cadre d'un projet européen URBACT intitulé ESIMEC (avec sept autres agglomérations européennes). ■

Jean-Pierre GOVIGNAUX, Vice-Président délégué, chargé des Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, l'aide aux communes (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)

#### P.U.I. de la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB)

En 2007, l'affectation de crédits européens spécifiques aux agglomérations de façon à faire face à la concentration des problèmes économiques et sociaux et la définition d'un PUI que cette mesure exigeait ont été l'occasion pour la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) de consolider les thématiques de la politique de ville qu'elle conduisait déjà à travers les procédures ANRU et CUCS, mais en l'élargissant à des quartiers nouveaux, dont les habitants, le patrimoine bâti et les espaces publics étaient confrontés à des difficultés.

Le PUI met l'accent sur :

- le maintien de l'emploi en créant un environnement favorable au développement économique ;

- la redynamisation d'activités et de service de proximité au sein de quartiers populaires, créant du lien social ;

- l'amélioration qualitative de l'espace public, promouvant la participation des citoyens pour répondre au mieux à leurs besoins.

Cette cohérence thématique s'accompagne d'une cohérence géographique puisque la CAB a décidé de concentrer son PUI sur un axe Belfort Nord – Valdoie – Offemont. ■

Ghislaine VIOLET

Directrice du Secrétariat Général de la CAB

#### P.U.I. de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)

Le développement du Pays de Montbéliard a été formalisé par un projet d'agglomération ambitieux afin de répondre aux défis économiques, écologiques, énergétiques, sociaux, en d'autres termes, un projet de développement durable dans toutes ses dimensions.

Dans ce contexte, le PUI répond à la thématique suivante : « un territoire solidaire avec une offre qualitative d'équipements. »

En effet, **la Damassine** (maison des vergers, centre pédagogique et construction innovante en matière de performance énergétique et de choix des matériaux, accueille de très nombreux habitants qui viennent y transformer leurs fruits, de nombreuses classes scolaires et des professionnels qui viennent y chercher un exemple de technique de bâti.

**Les locaux annexes à l'Axone** (dédiés à des activités sportives) et **le Molocco** (nouvelle scène de musiques actuelles) confortent et de façon qualitative, le maillage du territoire en terme d'équipements proposés à la population.

**Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP)** facilite l'accès à la ville pour tous ; Le PUI conforte et optimise en ce sens le programme de rénovation urbaine en facilitant le désenclavement des quartiers. Par ailleurs, il prévoit un accompagnement des ménages dans leur orientation et recherche d'emploi par la présence au plus près d'eux de correspondants emploi formation.

Complété par des projets de valorisation paysagère (**entrées de ville, infrastructure verte et bleue**), le PUI du Pays de Montbéliard permet d'intégrer un volet social et un volet urbain dans une perspective de cohérence territoriale et de cohésion sociale. ■

Christine LEBOCQ-CESTAN

Directrice service politiques urbaines de PMA

*Engager les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) dans une dynamique de développement économique durable ? Grâce au FEDER, la Communauté Urbaine de Strasbourg relève le défi !*



photo Communauté Urbaine de Strasbourg

# Les acteurs ont la parole

## Les acteurs initiateurs Des territoires d'expérience

« Quel intérêt, un territoire comme le vôtre, a-t-il à s'engager dans une démarche intégrée ? » (P.U.I. de la Ville d'Aix-les-Bains)

Un évident intérêt financier avec un levier de plus de 5.5 millions d'euros pour conduire des projets qui n'auraient pas vu le jour, ou en tout cas n'auraient pas été conduits sur cette échelle de temps et de territoire, sans ce soutien très important. Mais l'intérêt financier est loin d'être le seul dans l'approche intégrée.

La démarche intégrée qu'il a fallu conduire pour porter le PUI (que nous déclinons à l'échelle de la ville, mais aussi de l'agglomération), a en effet également permis à la collectivité de progresser de façon tangible en matière de mutualisation et de transversalité :

- Mutualisation entre les deux niveaux territoriaux de la ville et de l'agglomération (projets, conduite de projets, meilleure visibilité commune de la politique de la ville...)
- Transversalité grâce à un fonctionnement en mode projet qui crée une véritable dynamique entre l'ensemble des acteurs mobilisés pour le PUI, mais aussi désormais pour d'autres projets de la collectivité.

## Les acteurs ressources

### Présentation de l'AFCCRE

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) est une association nationale créée en 1951, rassemblant sur une base volontaire et pluraliste, tous les niveaux de collectivités territoriales en France. Elle compte aujourd'hui plus de 1500 adhérents : communes, départements, régions et intercommunalités.

À l'origine du développement des jumelages au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'AFCCRE a peu à peu diversifié son champ d'action pour couvrir aujourd'hui l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

Elle est actuellement présidée par Louis LE PENSEC, ancien Ministre, membre honoraire du Parlement.

L'AFCCRE constitue la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne, qui rassemble plus de 100 000 collectivités territoriales en Europe. Elle est, par ailleurs, membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

L'organisation, qu'il a été nécessaire de mettre en place pour le PUI, est aujourd'hui généralisée pour l'ensemble des grands projets du territoire avec de ce fait une vision d'emblée plus intégrée et plus stratégique.

Catherine FABBRI, Chargée de mission,  
Direction Générale des services, Aix les Bains

« Vous étiez un territoire novice dans la mobilisation de fonds européens, qu'est-ce qui a déclenché les projets urbains intégrés ? » / « Quelles sont les 2 ou 3 plus-values les plus importantes ? » (P.U.I. de la Communauté d'Agglomération de Montauban 3 rivières)

Depuis 2004, sur un territoire en pleine mutation urbaine, de nouveaux projets émergent, qu'il convenait de hiérarchiser. Fin 2007, le PUI a permis de définir un cadre stratégique et opérationnel. Désormais, il offre un réel levier pour mobiliser des financements croisés, comme l'atteste par exemple l'éligibilité de Montauban au Programme National de Renovation des Quartiers Anciens Dégradés.

Bruno PROUZAT  
DGA Soliadrité et renouvellement urbain  
Ville et Grand Montauban

### L'AFCCRE et la politique de cohésion

Depuis maintenant un vingtain d'années, la politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne a permis d'accompagner, sur le territoire français, une multitude de projets de développement local.

L'AFCCRE participe activement aux débats liés à l'avenir de la politique de cohésion et assure, dans le cadre de formations à destination des élus et des cadres territoriaux, la préparation des territoires français à la prochaine programmation des fonds structurels.

Aujourd'hui, les enjeux sont grands puisqu'il s'agit d'asseoir le rôle des collectivités territoriales dans la définition des objectifs stratégiques de l'Union en matière de développement des territoires et de consolider une politique européenne de cohésion couvrant l'ensemble des territoires, notamment urbain, dans leur diversité.

Christophe MOREUX : directeur des politiques territoriales, Association Française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE).

Quelques questions à l'origine de la journée :

« Faut-il être un territoire métropolitain pour engager ce type de démarche ? un territoire médian peut-il y participer ? »

« Les projets intégrés concernent quels niveaux de territoire : le quartier politique de la ville, l'ensemble de l'agglomération, la région ? »

[...]

## Les acteurs ressources

### Le bureau Bourgogne / Franche-Comté Europe

Les Régions Bourgogne et Franche-Comté disposent, depuis 2006, d'un bureau de représentation à Bruxelles. Créé par les Conseils régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté, le Bureau Bourgogne Franche-Comté Europe est un relais régional auprès des institutions européennes.

Outre les deux Conseils régionaux, 14 collectivités - les départements de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort, les communautés d'agglomération de Belfort, du Grand Besançon, du Grand Dijon, du Grand Dole, du Pays de Montbéliard, de Nevers, la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau, les Villes de Besançon, Mâcon et Sens - bénéficient des travaux du Bureau Bourgogne Franche-Comté Europe.

Les missions du Bureau Bourgogne Franche-Comté Europe sont les suivantes :

- informer et accompagner les acteurs locaux dans leurs démarches auprès des institutions européennes ;
- permettre aux décideurs locaux de maîtriser le fonctionnement des institutions communautaires ;
- défendre les priorités et projets régionaux ; accompagner le développement de projets locaux à vocation européenne ;
- aider les porteurs de projets à solliciter des financements communautaires ;
- contribuer à l'accueil, à Bruxelles, de groupes s'intéressant à l'Europe dans un cadre professionnel, institutionnel, scolaire ou associatif.

Christophe GOULT  
Contact : office@bfce.eu  
www.bfce.eu

### « Qu'est-ce qui déclenche l'envie de construire un système d'échanges entre acteurs concernés par les PUI ? »

Conduire un Projet urbain intégré est un exercice complexe. Pour les animateurs de ces projets dans les agglomérations, c'est souvent une première expérience. S'adapter à un cadre de travail européen, comprendre les règles propres à la gestion des crédits FEDER/FSE, comprendre les priorités d'intervention

européenne en matière de cohésion sociale, est la première motivation. Le niveau régional constitue une « bonne maille » pour entrer de façon fine dans « le mécano » des PUI. Cette étape est nécessaire pour avoir un minimum de culture commune sur la gestion de ces projets. A l'échelle inter-régionale (à l'instar du réseau PUI'20 regroupant 20 sites sur 4 régions), on élargit la focale pour avoir une vision comparée des priorités et systèmes de gestion régionaux. Le niveau national est, quant à lui, le lieu principal de la capitalisation des pratiques.

Chemin faisant, les échanges portent sur le fond : le contenu des projets et les enjeux de développement pour les quartiers, le positionnement du PUI dans la stratégie d'ensemble de la collectivité.

Enfin, et cela est essentiel, le fonctionnement en réseau permet de renforcer le dialogue collectif des agglomérations avec les autorités de gestion régionale. Les choses se font progressivement : d'une meilleure connaissance réciproque à la construction d'un cadre de travail partagé, il y a plusieurs marches à franchir... Le travail en réseau peut être un élément facilitateur et concret de la mise en place de la gouvernance « multi-niveaux » que l'Europe appelle de ses vœux.

Sylvie HERVÉ SGAR Languedoc Roussillon  
Isabelle CHENEVEZ, directrice CR-DSU  
Rhône-Alpes

### Mission Europe Urbain

La Mission Europe Urbain est la mission nationale d'animation et d'appui des projets urbains intégrés (PUI) français. Créée en février 2010, elle est cofinancée par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), le Secrétariat Général au Comité Interministériel des Villes (SG CIV), la Délégation Générale de l'Outre-Mer (DéGéOM) et l'Union Européenne dans le cadre du programme Europ'Act.

La création de la Mission Europe a été décidée par les autorités nationales, en collaboration avec l'Association des Régions de France (ARF) et à la demande des acteurs de terrain, désireux d'échanger entre eux et de se rapprocher des réflexions de l'Union Européenne concernant l'avenir de la place de politique de cohésion et la place du volet urbain dans celle-ci.

Source : <http://www.europe-urbain.org/>



*« On parle souvent de la plus-value apportée par ce type de projet, mais en réalité quelles sont les plus-values sur le plan politique, au niveau de l'ingénierie, des moyens, des stratégies ? »*

*« Est-il indispensable d'articuler plusieurs axes d'intervention et dispositifs ? Comment aborder de manière harmonieuse et conjugulée social / urbain / environnement / économique ? »*

# Réglementation européenne...

## Circulaire du 5 octobre 2006

Au sens de la circulaire du 5 octobre 2006, le caractère « intégré » d'un projet s'entend comme la conjugaison de trois approches :

- une approche multithématique : le PUI propose un ensemble d'actions couvrant les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) ;
- une approche territoriale : le PUI poursuit une double ambition ; celle de réduire les disparités dont souffrent les quartiers et celle de les réintégrer dans une dynamique globale ;
- une approche stratégique : le PUI n'est pas la juxtaposition d'un catalogue d'actions

déconnectées, mais bien un ensemble cohérent, présentant une valeur ajoutée. ■



photo Jean-Charles SEXE / Ville de Besançon

## Programmes européens 2007-2013

### Financements : les fonds structurels

L'Union européenne accompagne les territoires et les populations au travers de la « politique de cohésion économique et sociale » qui vise à réduire les disparités entre les régions des 27 États membres, en accordant des cofinancements aux projets du secteur public, privé et associatif. Avec une enveloppe de 308 milliards d'euros pour 2007-2013, la politique de cohésion représente un tiers du budget communautaire. Cette politique se compose de programmes financés par des fonds dits « structurels » car ils visent à agir en profondeur sur les structures économiques et sociales des territoires.

Pour la programmation 2007-2013, trois objectifs concourent à cette politique de cohésion :

- l'objectif « convergence » pour les régions en retard de développement, financé par le Feder et le FSE ;
- l'objectif « compétitivité régionale et emploi » pour les autres régions, également financé par le Feder et le FSE ;
- l'objectif « coopération territoriale européenne » pour les coopérations transfrontalière, transnationale et interrégionale, financé par le Feder seul.

\* Le Feder (Fonds européen de développement régional), finance : les programmes de développement régional ; des programmes de coopération et d'échange d'expériences entre collectivités : l'objectif « coopération territoriale européenne » (ex : INTERREG) pour les régions, et le programme Urbact pour les villes (<http://urbact.eu/fr/homepage-2/>).

\* Le FSE (Fonds social européen) finance quant à lui les programmes liés à l'emploi et à l'insertion.

### Le volet urbain du Feder : aider les quartiers en difficultés en agissant à l'échelle de l'agglomération

Les territoires urbains en difficulté peuvent bénéficier de ces programmes. L'article 8 du règlement Feder prévoit que « le Feder peut, s'il y a lieu, soutenir le développement de stratégies participatives, intégrées et durables pour faire face à la forte concentration de problèmes économiques, environnementaux et sociaux dans les zones urbaines ».

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2007/feder/ce\\_1080\(2006\)\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2007/feder/ce_1080(2006)_fr.pdf)

Le cadre de référence stratégique national fournit les grandes orientations de ce volet urbain : le Feder soutient des « stratégies intégrées et participatives » portées par les agglomérations bénéficiant de contrats urbains de cohésion sociale et visant à réintégrer les quartiers en difficulté dans la dynamique de l'agglomération. Les acquis des programmes Urban en termes de méthode « intégrée et participative » sont donc conservés, même si ces programmes disparaissent en tant que tels pour la période de programmation 2007 - 2013. Aujourd'hui, il s'agit de traiter les difficultés de ces quartiers dans un cadre géographique plus vaste, en alliant cohésion sociale et compétitivité des territoires. ■

## Construction de la prochaine politique de cohésion 2014-2020

### A - Phase de préparation :

I. Novembre 2010 à janvier 2011 : consultation publique en vue de contribuer à définir la future politique et à préparer des propositions législatives. Des représentants des institutions de l'UE, des États membres, des régions, des partenaires socio-économiques, des ONG et des universitaires ont discuté des orientations pour l'avenir lors du cinquième forum sur la cohésion, en janvier 2011.

II. Les évaluations des précédentes périodes de financement régional fournissent des enseignements importants pour l'avenir de la politique.

III. Depuis 2009 : organisation de débats entre les experts des États membres et les acteurs concernés de la Commission et des autres institutions de l'UE.

IV. Réalisation d'études sur différents thèmes liés à l'avenir de la politique de cohésion.

(suite page 7)

Source : <http://www.ville.gouv.fr/?Programmes-d-aides-europeens>

## Europe 2020

Europe 2020 est la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour les dix années à venir.

Dans un monde en mutation, l'Union doit devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale.

Concrètement, l'Union européenne a fixé cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que de lutte contre le changement climatique). Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines. Des actions concrètes menées aux niveaux européen et national sous-tendent la stratégie.

### Les cinq objectifs de l'UE pour 2020

#### 1. Emploi

- \* Un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans

#### 2. Recherche-développement et innovation

- \* Investissement (fonds publics et privés) de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et l'innovation.

#### 3. Changement climatique et énergie

- \* Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % (voire de 30 %, si les conditions le permettent) par rapport à 1990 ;
- \* Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %
- \* Augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique.

#### 4. Éducation

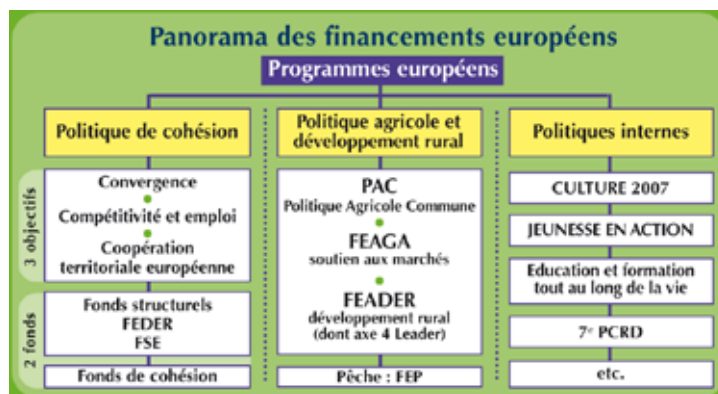
- \* Abaissement du taux de décrochage scolaire à moins de 10 % ;
- \* Un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans.

#### 5. Pauvreté et exclusion sociale

- \* Réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion social. ■

Source : [http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm)

## Les financements européens mobilisables pour un projet de territoire



La politique européenne se décompose en trois grands blocs :

- la politique de cohésion territoriale avec des fonds structurels (FEDER, FSE) ;
- la politique agricole et de développement rural (FEADER et axe 4 Leader) ;
- les Programmes d'actions communautaires appelés encore programmes sectoriels.

Il existe deux grands types de financements européens qui diffèrent selon leur mode de gestion :

- les financements directs octroyés directement par la CE : les programmes sectoriels (dits d'actions communautaires) ;

- les financements indirects octroyés via des autorités de gestion situées dans les États membres de l'UE : les fonds structurels (FSE, FEDER) et le FEADER en particulier. ■

Extrait du Kit de survie du porteur de projet de coopération territoriale européenne édité par le Centre de Ressources Pays et Quartiers d'Aquitaine : [www.aquitaine-pqa.fr](http://www.aquitaine-pqa.fr)

### B - Actualités :

• **06 juillet 2011** : réunion du Groupe de suivi du Cadre de référence stratégique national (CRSN) pour faire l'état des lieux des programmes à mi-parcours et ouvrir la réflexion sur l'avenir de la politique de cohésion (<http://www.europe-en-france.gouv.fr/>)

• **06 octobre 2011** : adoption par la Commission européenne d'un projet de textes législatifs qui serviront de cadre à la politique de cohésion pour la période 2014-2020. ([http://ec.europa.eu/regional\\_policy/what/future/proposals\\_2014\\_2020\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/proposals_2014_2020_en.cfm))

### C - Prochaines étapes :

I. Examen de ces propositions par le Conseil et le Parlement européen en vue de leur adoption d'ici la fin de l'année 2012.

II. En parallèle, négociations relatives au cadre financier pluriannuel pour l'ensemble du budget de l'UE. La Commission a déjà proposé d'affecter 336 milliards d'euros aux instruments de la politique de cohésion pour la période 2014-2020.

III. Les montants finaux alloués à chaque État membre et les listes des régions éligibles par catégorie ne seront arrêtés qu'après l'adoption définitive de l'ensemble de mesures législatives qui est sur la table aujourd'hui.

## Ressources

- **L'Association des Maires de France (AMF) a publié un guide « Financer vos projets avec le FEDER » à l'attention des maires**  
Ce guide explique la marche à suivre en 3 étapes pour mener à bien un projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), de la définition du projet au budget prévisionnel. Document ligne, voici l'adresse:  
<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Publications/Maires-Financer-vos-projets-avec-le-FEDER>
- **Le kit de survie du porteur de projet de coopération territoriale européenne:** ce kit a été réalisé dans le cadre du cycle de formation-action « conduite de projets de territoires à dimension européenne », organisé par le centre de ressources Pays et Quartiers d'Aquitaine entre avril et octobre 2010, sur 4 séances d'informations, échanges et d'ateliers pratiques. Ce kit se veut un outil d'aide à la conduite de projet.  
Il liste :
  - les principaux programmes et financements européens accessibles ;
  - les raisons et enjeux qui incitent à coopérer ;
  - les étapes de la conduite d'un projet de coopération. téléchargeable: [http://www.aquitaine-pqa.fr/IMG/pdf/PQA-KIT\\_cooperation-nov10\\_HD-2.pdf](http://www.aquitaine-pqa.fr/IMG/pdf/PQA-KIT_cooperation-nov10_HD-2.pdf)
- **« Assurer une croissance intelligente, durable et inclusive »**  
Le 5ème rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, Inforegio-Panorama n°36, hiver 2010 téléchargeable sur: [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/panorama/pdf/mag36/mag36\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/panorama/pdf/mag36/mag36_fr.pdf)

## Déroulement de la journée du 17 novembre 2011 au siège de Pays de Montbéliard Agglomération

Animation : **Romain BRIOT** (Mission Europe Urbain) et **Trajectoire Ressources**

**10h00 : Ouverture Pays de Montbéliard Agglomération**

**10h15/ 10h30 : film « L'Europe, pour une dynamique urbaine intégrée », réalisé par Mission Europe urbain (16 min.)**

**10h30/ 11h45 : « Le volet urbain dans la politique de cohésion européenne et préparation de la politique de cohésion 2014/2020 ».**

- **Christophe MOREUX** : directeur des politiques territoriales, Association Française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE).
- **Christophe GOULT** Bureau Bourgogne - Franche Comté, Représentation des régions Bourgogne et Franche-Comté à Bruxelles.
- **Dominique DE FILIPPO** : chargé de mission Europe, Préfecture de la région Franche-Comté, SGAR.  
Synthèse des points notables et échanges avec la salle

**11h45/ 12h30 : « De la théorie à la pratique... : présentation concrète d'un Projet Urbain Intégré. »**

**Catherine FABBRI**, chargée de mission auprès du directeur général des services de la ville d'Aix-les-Bains et **Thierry GALLAT**, porteur de projet « Pavillons Blancs » (PUI Aix les Bains)  
Présentation du projet  
Echanges avec la salle

**12h30/ 13h45 : déjeuner sur place**

**14h00/14h45: 1ère table ronde « Démarche intégrée et conditions de mise en œuvre : l'expérience des territoires »**

Quels sont les éléments déclencheurs à la mise en œuvre de la démarche intégrée ? Quelles sont les modifications produites ? Quelles sont les difficultés ?

- **Cécile KORMANN**, responsable ingénierie européenne-coopération internationale, Communauté Urbaine du Grand Nancy.
- **Catherine GOUTTEFARDE**, responsable de la cellule Feder, Communauté Urbaine de Strasbourg
- **Bruno PROUZAT**, DGA solidarités et renouvellement urbain (Ville et Grand Montauban)

**14h50/ 16h15 : « Intérêt d'animer et de qualifier un réseau »**

- Comment s'est faite la création d'un réseau ailleurs (besoin d'animation, d'échanges de pratique sur le sujet) ?
- Quelles sont les perspectives régionales ? De quelle animation avons-nous besoin pour préparer demain dans le Grand Est ?  
L'expérience du réseau PUI 20 :
  - \* **Sylvie HERVÉ SGAR** Languedoc Roussillon
  - \* **Isabelle CHENEVEZ**, directrice CR-DSU Rhône-Alpes
- Paroles aux acteurs régionaux (élus et techniciens) qui formuleront leurs attentes en termes d'animation et d'échange :
  - \* **Pierre KNEPERT**, Vice-Président de Pays de Montbéliard Agglomération chargé de la cohésion sociale.
  - \* **Yves DRUET**, Vice Président délégué, chargé de l'habitat et de la politique de la ville et **Ghislaine VIOLET**, directrice du secrétariat général de la Communauté d'Agglomération Belfortaine.
  - \* **Jean-Pierre GOVIGNAUX**, Vice-Président délégué, chargé des Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, l'aide aux communes (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon) et **Mélanie GARRIGUES**, chargée de mission financements européens, Ville de Besançon et Grand Besançon
  - \* **Dominique DE FILIPPO**, chargé de mission Europe, Préfecture de la région Franche-Comté, SGAR.

**Clôture 16h15/ 16h45 (Région / PMA / État)**

- **Pierre MAGNIN-FAYSOT**, conseiller régional Franche-Comté, délégué aux relations internationales (sous réserve)
- **Pierre MOSCOVICI**, Président de Pays de Montbéliard Agglomération, Député à l'Assemblée nationale, élu dans la 4ème circonscription du Doubs.
- **Philippe MAFFRE**, Préfecture de la région Franche-Comté, SGAR.

Programme complet disponible en ligne et inscriptions sur le site de Trajectoire Ressources :  
[www.ressources-ville.org](http://www.ressources-ville.org)